

Appel à projets 2017 – Axe « Alimentation durable »

L'alimentation durable, un levier contre la précarité

Cet appel comprend 2 thèmes. Les projets peuvent aborder un ou 2 thèmes en même temps. La sélection des projets se fera en 2 étapes (voir calendrier).

Date limite de dépôt de l'étape 1 (Pré-projet) : 31 mars 2017

La Fondation Daniel et Nina Carasso (FDNC) a été créée début 2010, sous l'égide de la Fondation de France, en mémoire de Daniel Carasso, fondateur de Danone en France et aux Etats-Unis, et de son épouse. Cette fondation familiale est animée par un Comité exécutif composé de la fille de Daniel et Nina Carasso, présidente de la fondation, de son époux, de ses enfants, ainsi que de personnalités qualifiées. Le siège de la Fondation est basé à Paris, avec un bureau à Madrid, en Espagne.

La FDNC est une fondation distributrice qui se situe dans le champ de la philanthropie et de l'intérêt général. Elle n'a vocation ni à collecter des fonds, ni à répondre à des enjeux de stratégie de communication d'entreprise.

La FDNC a pour vocation de financer des projets dans le cadre de ses deux grands axes d'intervention concourant à l'épanouissement de l'être humain :

- L'axe Art Citoyen (voir objectifs sur le site www.fondationcarasso.org).
- L'axe Alimentation durable.

L'alimentation durable est une vision globale des systèmes alimentaires¹ inscrite dans les pratiques d'aujourd'hui et celles de demain. De la graine au compost, elle prend en compte la santé des hommes et de la planète, le respect des préférences culturelles et des écosystèmes, la justice sociale et économique des acteurs impliqués.

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de l'axe « Alimentation durable » de la Fondation.

Pour plus de renseignements : www.fondationcarasso.org

¹ Selon Louis Malassis, un système alimentaire est « la façon dont les hommes s'organisent pour produire, distribuer et consommer leur nourriture », Les systèmes rassemblent *des acteurs très divers, du producteur (agriculture, pêche, élevage) au consommateur, en passant par l'industrie agro-alimentaire, les distributeurs, les pouvoirs publics, les institutions internationales etc.* (Louis Malassis, Nourrir les hommes (Feed the People), Dominos-Flammarion, 1994).

Objectifs

Rappel : Cet appel comprend 2 thèmes d'égaux priorités :

- Thème 1 : Un levier contre la précarité *alimentaire*
- Thème 2 : Un levier contre la précarité *économique*

Les projets peuvent aborder un ou deux thèmes en même temps.

Les projets soutenus à l'issue des éditions précédentes de l'appel à projets sont résumés sur le [site internet de la Fondation](#). En 2016, 8 projets ont été soutenus pour un montant total de 438 000 euros et dont les financements étaient compris entre 14 000 euros et 120 000 euros par projet.

Thème 1 : Un levier contre la précarité alimentaire

L'insécurité alimentaire est une réalité en France. Elle ne se résume pas à la pauvreté monétaire. Elle concerne 3 à 4 fois plus de personnes que celles qui ont recours à l'aide alimentaire. Ainsi, on estime que 12% des adultes vivent dans un foyer en situation d'insécurité alimentaire². Leur alimentation est souvent déséquilibrée, pauvre en fruits et légumes et en nutriments protecteurs. Les jeunes et les femmes qui vivent seules ou en situation de monoparentalité sont plus touchés que les autres.

En 2012, l'enquête Abena³ montrait que le budget alimentaire moyen des bénéficiaires de l'aide alimentaire n'est que de 2,6€ par personne et par jour, bien inférieur aux 3,5€ strictement nécessaires pour couvrir les besoins nutritionnels⁴. Récemment, l'étude ENFAMS a révélé une situation alarmante : plus de 80% des foyers avec enfants et sans logements en Ile de France souffrent d'insécurité alimentaire. Plus de la moitié d'entre eux sont dans l'obligation de diminuer voire supprimer des repas, entraînant des symptômes que l'on pensait disparus de notre pays : la moitié des mères et un tiers des enfants sans logement sont anémiés.

Or, beaucoup d'indices laissent entrevoir des marges de progrès dans la lutte contre l'insécurité alimentaire en France : L'adéquation des méthodes de distribution de l'aide et de son contenu proprement dit avec les contraintes, besoins et pratiques des publics ciblés peut être améliorée : certaines personnes et foyers enclavés sont géographiquement coupés

² Bocquier A, Vieux F, Lioret S, Dubuisson C, Caillavet F, Darmon N. Socioeconomic characteristics, living conditions and diet quality associated with food insecurity in France. *Public Health Nutr.* 2015, 18(16):2952–2961.

³ Grange, D. et al., 2013. Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Etude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005, Paris: Observatoire régional de la santé Ile-de-France, Institut de veille sanitaire, Institut de prévention et d'éducation pour la santé.

⁴ Maillot M, Darmon N, Drewnowski A. Are the lowest-cost healthful food plans culturally and socially acceptable? *Public Health Nutr.* 2010, 13:1178-1185.

des structures d'aide, tandis que d'autres ne sont pas disponibles aux horaires d'ouverture de ces structures. Le contenu alimentaire de l'aide se révèle parfois inapproprié, nutritionnellement déséquilibrés, tandis qu'une partie de la population ciblée, refusant l'assistantat et le don sans contre-don, ou craignant une stigmatisation, évitent cette aide.

Tandis que le nombre de personnes en précarité alimentaire augmente, l'aide publique disponible pour l'alimentation des plus démunis est en constante diminution depuis plus d'une décennie. L'aide alimentaire doit donc s'adapter, et inventer de nouveaux modèles économiques, s'appuyant sur davantage de mécanismes d'autofinancement.

Les projets attendus sur le thème 1 ont donc pour objectif de lutter durablement contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes et foyers socialement et économiquement vulnérables. Ils doivent permettre d'améliorer l'alimentation de ces personnes en veillant à :

- **l'accès à une alimentation durable (meilleur équilibre nutritionnel, moindre impact écologique, plus-value sociale des filières) ;**
- **promouvoir l'estime de soi et préserver la dignité des personnes (contre-don, utilité sociale, participation au montage et suivi du projet, etc.) ;**
- **prendre en compte dans le modèle économique la baisse des financements publics ;**
- **s'adapter aux contraintes des personnes.**

Thème 2 : Un levier contre la précarité économique

Le nombre de personnes souffrant de précarité économique est en constante augmentation depuis les années 2000, où le niveau de chômage atteint désormais plus de 10%. Cette précarité affecte essentiellement les jeunes de moins de 25 ans, dont environ 25% est sans emploi⁵. Or les filières agroalimentaires, par leur poids économique, représentent un gisement d'emplois très important⁶. « En tout, chaque année et malgré les difficultés du secteur, ce sont près de 10.000 emplois qui ne trouvent pas preneur dans la filière alimentaire »⁷. De plus, par leur structure atomisée et leur maillage très serré sur l'ensemble du territoire⁸, les acteurs économiques agricoles et alimentaires constituent des leviers pertinents pour répondre à des problématiques économiques locales.

⁵ Source : www.touteurope.eu. En 2000, le taux de chômage des jeunes était de 15,2% en France.

⁶ Avec 720 000 emplois en France, les filières agricoles et alimentaires, et principalement son secteur industriel, représentent le deuxième employeur national. En 2011, les effectifs salariés du secteur agroalimentaire ont stagnés en France (-0,2%) alors que le nombre de personnes sans emploi y a augmenté de 150 000. Sources : Ania (France). Les gisements d'emplois sont connus et documentés, par exemple sur le site internet www.alimetiers.com.

⁷ [France info, 25 Vov 2013, Filière alimentaire : près de 100.000 emplois dans les deux ans à venir.](#)

⁸ Le secteur de l'agroalimentaire par exemple est composé de plus de 15 000 entreprises, dont 98% sont des PME.



fondation
daniel & nina carasso

Le secteur de l'alimentation durable est d'autant plus porteur qu'il correspond à une demande sociétale émergente. Les consommateurs et les acteurs économiques sont de plus en plus attentifs aux impacts nutritionnels, environnementaux ou sociaux de leurs pratiques. Ainsi, tous les maillons du système alimentaire sont sollicités : des techniques de production agro-écologiques aux processus de transformation plus durables (à partir de produits de saison, économes en ressources), de la production de produits peu transformés, nutritionnellement sains, économiquement accessibles, à l'écoconception d'emballages, en passant par les circuits de proximité, le commerce équitable, la consommation alimentaire éclairée (y compris en restauration), etc. L'essor de l'alimentation durable présente de multiples opportunités d'emploi ou de créations d'activité, à tous les niveaux du système alimentaire, aussi bien en milieu urbain que rural.

Les projets attendus sur le thème 2 ont pour objectif de favoriser l'insertion et l'autonomisation économique des personnes vulnérables, sans emploi et en risque de précarisation, grâce à une activité dans le secteur de l'alimentation durable.

Le secteur de l'alimentation durable s'entend comme l'ensemble des activités apportant une plus-value nutritionnelle, écologique ou sociale par rapport au secteur alimentaire conventionnel.

Les projets devront permettre aux bénéficiaires de se qualifier dans un métier de l'alimentation durable, ou de créer leur activité dans ce secteur⁹. Ils devront s'appuyer sur une analyse du marché du travail permettant de justifier la stratégie choisie.

Critères de sélection

Les critères et les procédures internes de la Fondation Daniel et Nina Carasso auxquels doivent souscrire les porteurs de projet sont décrits dans le document « [Procédure d'attribution et de suivi des financements](#) ». La conformité des projets et des porteurs de projets avec les critères généraux obligatoires de la Fondation est un préalable indispensable pour postuler à cet appel.

Aux critères généraux de la Fondation s'ajoutent les critères suivants :

- Seules les structures à but non-lucratif et relevant de l'intérêt général sont éligibles pour cet appel ;
- La durée de l'action est comprise entre 1 et 3 ans ;
- Le projet se situe en France ;
- Le projet a des objectifs clairs permettant la mise en place d'indicateurs d'évaluation d'impact ;

Les projets éligibles font l'objet d'une présélection sur un pré-projet (5p) grâce à l'évaluation des critères suivants :

⁹ Les projets de remobilisation sociale de personnes très éloignées de l'emploi ne répondent pas à cet appel.

- Adéquation des objectifs du projet avec l'objectif de l'appel ;
- Connaissance des publics ciblés et de leurs besoins / attentes ;
- Implication des bénéficiaires dans la définition du projet et sa gouvernance ;
- Impact du projet sur ses bénéficiaires ;
- Viabilité économique du projet au-delà de la demande de financement ;
- Qualité du montage du projet ;
- Qualité du consortium.

Les pré-projets présélectionnés seront ensuite invités à remplir le dossier de demande de financement complet en ligne, évalué sur les mêmes critères.

Calendrier de sélection

- Ouverture de dépôt des pré-projets : **1^{er} février 2017**
- Date limite de dépôt des pré-projets : **31 mars 2017**
- Présélection et retours aux porteurs de projet : **28 avril 2017**
- Date limite de dépôt du dossier complet : **31 juin 2017**
- Instruction du dossier par un consultant : **juillet - septembre 2017**
- Sélection finale et diffusion des résultats : **Au plus tard le 30 novembre 2017**

Dépôt des dossiers

- **Etape 1** : vérifiez que votre projet répond bien aux objectifs et aux [critères de la Fondation](#) et de l'appel à projet ;
- **Etape 2** : lisez attentivement la [Procédure d'attribution et de suivi des financements](#) et les [Instructions préalables à la demande de financement](#) ;
- **Etape 3** : Créez ou activez votre compte sur le [site de dépôt de dossier de la Fondation](#) ;
- **Etape 4** : Complétez et validez votre dossier en ligne (formulaire «Pré-projet - L'alimentation durable, un levier contre la précarité ») avant le 31 mars 2017.

Après la présélection et, pour les projets présélectionnés, le dépôt du dossier complet, celui-ci sera instruit par un consultant qui a pour mission d'établir un diagnostic sur les forces et faiblesses de l'organisme et du montage du projet. La sélection des projets soutenus est effectuée par le Comité Alimentation Durable France, qui s'appuie sur le dossier de demande de financement, le rapport de l'instructeur et son expertise sur le sujet. La décision finale est validée par le Comité Exécutif de la Fondation.

Accompagnement des partenaires

Le diagnostic effectué par l'instructeur peut aboutir à une proposition d'accompagnement faite au porteur de projet et intégralement prise en charge par la Fondation - en plus du



fondation
daniel & nina carasso

financement octroyé. Ces propositions ont pour objectif de renforcer le porteur sur un point particulier (expertise, capacité de déploiement, de collecte de fonds, organisation etc.). Elles peuvent prendre des formes diverses en fonction du besoin identifié : proposition de consulting, de formation etc. Ces accompagnements s'appuient sur des partenariats établis entre la Fondation et des réseaux de compétences qui seront mis à la disposition des porteurs de projet qui répondent favorablement à notre proposition. Ces propositions d'accompagnement n'ont pas de caractère obligatoire, et leur refus ne compromettra pas l'obtention du financement octroyé.

Contact

Pour toute question, adresser un email à ad_france@fondationcarasso.org portant en objet « Question ADCP - nom de votre organisme »